COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Recu en préfecture le 17/09/2021

ID: 070-247000722-20210909-164_2021-DE

DU PAYS D'HERIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLÉR, Sophie SEYRIG (CHALONVILLÁRS) – Jean VALLEY, Pièrre DUVÉRNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) -Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

<u>Excusés</u>

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT *

* *

**

N°164/2021

Objet: Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 6 juillet 2021

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire 6 juillet 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés APPROUVE le procès-verbal du précédent Conseil.

COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Recu en préfecture le 17/09/2021

ID: 070-247000722-20210909-165_2021B-DE

DU PAYS D'HERIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LÉ VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants avant recu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

> ** * * *

N°165/2021

Objet : Adoption de la répartition libre du FPIC et versement du fonds de concours à la Ville d'Héricourt

Le Président expose que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), créé en 2012 pour accompagner la réforme fiscale (Suppression de la Taxe Professionnelle), est la traduction de la volonté de l'Etat d'accentuer la péréquation au sein du secteur communal, et vise à corriger les inégalités de richesse entre les territoires.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE de garantir la neutralité fiscale pour les communes au titre du pacte fiscal,
- ADOPTE la répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2021, comme présentée dans le tableau annexé,
- DECIDE de verser pour l'année 2021, un fonds de concours en fonctionnement à la Ville d Héricourt de 288 692 € affecté aux écoles en application des équilibres financiers issus du pacte fiscal.

PACTE FISCAL ET FINANCIER

Reçu en préfecture le 17/09/2021 Affiché le Envoyé en préfecture le 17/09/2021

ID: 070-247000722-20210909-165_2021B-DE

FΦ
50
교회
드닉
TT

			20	2020					2021		
	Fiscalité 2015		:	20	REPARTITION LIBRE DU FPIC	PIC	Fiscalité 2015		REPARTITION LIBRE DU FPIC	IBRE DU FPIC	
	définitive à compenser	3013	soide a compenser	Droit commun	Répartition Part CCPH	Répartition reversement libre	définitive à compenser	Droit commun	Répartition Part CCPH	Fonds de concours	Répartition reversement libre
ССРН	. E	332 035,00€		285 536,00€		6 041 €	Э.	300 161,00 €	- E	- E	. €
AIBRE		9 824,00 €	3 00′0	5 367,00 €	SDIS à déduire des ACTP	5367€		5 348,00 €	. 6	. 6	5348€
BELVERNE		1382,06€	€ 00′0	1 767,00 €	€ 00,0	1767€		1 873,00 €	· €	. €	1873€
BREVILLIERS	16368,00€	10 025,70 €	9 05,242 9	8 926,00 €	6 342,30 €	15 268 €	16 368,00 €	9 228,00 €	16 368,00 €	- E	25 596 €
CHAGEY	17371,00€	9 154,65 €	8 216,35 €	8511,00€	8 216,35 €	16727€	€ 371,00	8 538,00 €	17 371,00 €	. €	25 909 €
CHALONVILLARS	42 160,00 €	19661,24€	22 498,76 €	15 065,00 €	22 498,76 €	37 564 €	42 160,00 €	15 274,00 €	42 160,00 €	. e	57 434 €
СНАМРЕУ	19 805,00 €	12 209,80 €	7 595,20 €	12 025,00 €	7 595,20 €	19 620 €	19 805,00 €	12 405,00 €	19 805,00 €	- 6	32 210 €
CHAVANNE	5 387,00 €	2 858,11 €	2 528,89 €	3 801,00 €	2 528,89 €	6330€	5 387,00 €	3 819,00 €	5 387,00 €	3 -	9 206 €
CHENEBIER	18 457,00 €	4 351,27 €	14 105,73 €	9 985,00 €	14 105,73 €	24 091 €	18 457,00 €	10 061,00 €	18 457,00 €	- 6	28 518 €
COISEVAUX	7 459,00 €	5 142,16 €	2 316,84 €	4 893,00 €	2 316,84 €	7 210 €	7 459,00 €	4 851,00 €	7 459,00 €	- E	12 310 €
COURMONT	3 746,00 €	1 532,22 €	2 213,78 €	2 073,00 €	2 213,78 €	4 287 €	3 746,00 €	2 154,00 €	3 746,00 €	- E	5 900 €
COUTHENANS	17 946,00 €	11 653,99 €	6 292,01 €	9 782,00 €	6 292,01 €	16 074 €	17 946,00 €	9 804,00 €	17 946,00 €	- 6	27 750 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	12 715,00 €	7981,32€	4 733,68 €	7 149,00 €	4733,68€	11 883 €	12 715,00 €	7 629,00 €	12 715,00 €	- 6	20 344 €
ETOBON	7 937,00 €	1830,79€	7 937,00 €	4 602,00 €	7 937,00 €	12 539 €	7 937,00 €	4 668,00 €	7 937,00 €	. 6	12 605 €
HERICOURT	341 080,00 €	187 833,49 €	153 246,51 €	122 921,00 €	153 246,51 €	276 168 €	341 080,00 €	127 163,00 €	52 388,00 €	288 692,00 €	179 551 €
LAIRE		6 825,00 €	0,00€	5 201,00 €	SDIS à déduire des ACTP	5 201 €		5 282,00 €	- 6	- 6	5 282 €
LE VERNOY		2814,00€	0,00€	2 296,00 €	SDIS à déduire des ACTP	2 296 €		2 398,00 €	- e	- e	2398€
LUZE	21 066,00 €	11508,54€	9557,46€	8 945,00 €	9 557,46 €	18 502 €	21 066,00 €	9 565,00 €	21 066,00 €	- e	30 631 €
MANDREVILLARS	5 862,00 €	3 328,13 €	2 533,87 €	3 281,00 €	2 533,87 €	5 815 €	5 862,00 €	3 683,00 €	5 862,00 €	3 -	9545€
SAULNOT	22 711,00 €	5 172,02 €	17 538,98 €	9 219,00 €	17 538,98 €	26 758 €	22 711,00 €	9 599,00 €	22 711,00 €	- 6	32 310 €
TREMOINS	9 504,00 €	6 040,60 €	3 463,40 €	5 695,00 €	3 463,40 €	9 158 6	9 504,00 €	5 767,00 €	9 504,00 €	. e	15 271 €
VERLANS	3 650,00 €	2 764,08 €	885,92€	2 652,00 €	885,92€	3 538 €	3 650,00 €	2 648,00 €	3 650,00 €	- E	6298€
VILLERS SUR SAULNOT	3 143,00 €	776,44€	2 366,56 €	2 179,00 €	2 366,56 €	4 546 €	3 143,00 €	2 509,00 €	3 143,00 €	- 6	5 652 €
VYANS LE VAL	12 486,00 €	7365,39€	5 120,61 €	6187,00€	5 120,61 €	11308 €	12 486,00 €	6 031,00 €	12 486,00 €	· —	18517€
MONTANT TOTAL	588 853,00 €	309359,15€	279 493,85 €	548 058,00 €	279 493,85 €	548 058 €	588 853,00 €	570 458,00 €	300 161,00 €	288 692,00€	570 458 €

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le
ID : 070-247000722-20210909-165_2021B-DE

COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Recu en préfecture le 17/09/2021



DU PAYS D'HERIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLÉR, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) -Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants avant recu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT * * * * *

N°166/2021

Objet : Fonds Régional des Territoires : Attribution de subventions

Le Président expose que le fonds Régional des Territoires, dispositif de soutien aux TPE mené en partenariat avec la Région se poursuit jusqu'au 31 décembre 2021 dans la limite de l'enveloppe disponible.

Deux dossiers de demande de subvention ont été recus sur le volet investissement :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet HT (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
DIAGNOSTIC IMMOBILIER DE I'EST Coisevaux	Matériel informatique Matériel de diagnostic	4714.40 €	40 %	1 885.76 €	376.73€	1 506.93 €
STCI AUBERT Luze	Matériel informatique	7 300 €	40 %	2 920 €	584 €	2 336 €

Un dossier a été déposé par Monsieur EL ASRI, gérant de la boucherie LA ROSACE à Héricourt. Monsieur EL ASRI a déjà bénéficié d'une subvention FISAC lors de l'ouverture de son activité en 2020. Dans un souci d'égalité de traitement des subventions apportées aux commerçants, il est décidé de plafonner le montant total des aides attribuées à Monsieur EL ASRI à 10 000 € comme le prévoit le règlement d'intervention du FRT ce qui conduit à une subvention d'investissement de 4 440.80 €.

							Envoyé en pr	éfecture le 17/09/2021	
6000	Entreprise	Nature d	Coût du projet HT (assiette des	Taux de participation conformément	Montant de la	pa	Affiché le	ecture le 17/09/2021 Dont 00722-20210909-166_	Berger Levrault 2021-DE
		projet	dépenses éligibles)	au règlement d'intervention	subvention	CC	PH	Région	
Common of the contract of the	BOUCHERIE LA ROSACE Héricourt	Vitrines réfrigérées Armoire d désinfection Scie à os	15696.89 € Plafonnés à 11 102 €	40 %	4440.80 €	88	8.16 €	3 552.64 €	

- Concernant le volet aides au fonctionnement pour le financement d'outils numérique, trois dossiers ont été reçus :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LA VIE CLAIRE Héricourt	Abonnement site vitrine et site de e commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2 016 € HT	850 €	170 €	680 €
Boucherie LA ROSACE Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1 308 € HT	500 €	100 €	400 €
CALISTA (Phil'Mod) Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1 308 € HT	500 €	100 €	400 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDE les montants des subventions présentées ci-dessus sur le volet investissement et sur le fonctionnement du FRT. Ces aides sont attribuées sur la base du Règlement UE n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/203 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Recu en préfecture le 17/09/2021

ID: 070-247000722-20210909-167_2021-DE

DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLÁRS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) -Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) -Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LÉ VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN. Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* * *

**

N°167/2021

Objet: CRTE: Demande de subvention FNADT pour le poste de chef de projet

Le Président expose que dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), l'Etat accompagne le financement des chefs de projet dès lors que le protocole d'engagement a été signé ce qui est notre cas depuis le 30 juin dernier.

Le financement se fait par une subvention FNADT à hauteur de 50% maximum du salaire chargé sur 12 mois, la subvention étant plafonnée à 25 000 €.

Compte tenu du recrutement d'un chef de projet à compter du 01 Novembre 2021 dans le cadre de la réorganisation des services communautaires suite à une mobilité externe, il convient de rechercher le financement sur le poste.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention FNADT sur le poste de chargé de mission CRTE.

> Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 10 septembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Reçu en préfecture le 17/09/2021

DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs:

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°168/2021

Objet : Signature d'une convention de gardiennage entre la CCPH et la Ville d'Héricourt

Le Président expose que la Ville d'Héricourt et la Communauté de communes souhaitent gérer de manière mutualisée le gardiennage des équipements sportifs.

3 équipements sont concernés par cette mutualisation.

Il s'agit du CSIAG, du Gymnase du Champ de foire et du Gymnase Marcel Cerdan.

L'objectif de cette gestion mutualisée est de reconsidérer l'organisation du travail des gardiens en lien avec les structures utilisatrices de ces équipements (écoles, collège, lycée, associations sportives, services communautaires, ...), de mettre en place un fonctionnement similaire, de mutualiser les moyens dont disposent la CCPH et la Ville pour le gardiennage de ces équipements.

Le planning d'intervention des gardiens sera établi par la Communauté de communes en lien avec le service des sports de la Ville d'Héricourt.

La coordination de ce planning, des différentes interventions, la gestion des congés des agents seront faites par la Communauté de communes.

Chaque trimestre, la Communauté de communes élaborera un tableau récapitulatif sur la base du planning et de la réalité des interventions réalisées par les agents. Ce tableau servira à la facturation réciproque des agents sur la base des salaires réels chargés. Les frais de déplacement seront intégrés le cas échéant à cette facturation.

Les équipements de protection individuelle des agents, tenues de travail, téléphones et abonnements seront pris en charge par la Communauté de communes et refacturés chaque trimestre à la Ville d'Héricourt sur la base de la quotité qui lui aura été affectée.

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



Une convention sera établie avec la Ville d'Héricourt, qui reprendra ces éléments.

ID: 070-247000722-20210909-168_2021-DE

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer la convention de gestion mutualisée avec la Ville d'Héricourt.

COMMUNAUTE Affiché le ID : 070-2

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210909-169_2021-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs:

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER. Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT

déléguée de la Commune de HERICOURT

N°169/2021

Objet: ADS - Subvention pour la dématérialisation des procédures d'urbanisme au 1er janvier 2022

Le Président expose qu'à compter du 1^{ier} janvier 2022, tous les centres instructeurs devront disposer d'une télé procédure spécifique permettant de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) sous forme dématérialisées.

Cette obligation s'inscrit dans les ambitions de transformation numérique des administrations visant à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique. Cela permet également de faire face à la crise sanitaire en proposant aux usagers un accès à distance à l'ensemble des services publics du territoire.

Il est à noter qu'il sera toujours possible de déposer un dossier version papier pour les usagers qui le souhaitent ou qui ne maitrisent pas l'outil informatique.

Un financement à hauteur de 4 000 € par centre instructeur + 400 € par communes est mobilisable au titre du programme France RELANCE dans le cadre du « fonds de transformation numérique des collectivités territoriales ».

Ce sont 13 200 € de subvention qui sont attendus pour une dépense HT de 24 400 € (dont 7 200 € de maintenance annuelle).

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



ID: 070-247000722-20210909-169_2021-DE

Cette dépense correspond à l'achat du logiciel GeoDEMAT, qui permettra la dématerialisation des dossiers d'urbanisme, et également la connexion à PLAT'AU qui est une plateforme de l'Etat permettant le partage et la transmission des dossiers dématérialisés.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat.

COMMUNAUTE Affiché le ID : 070-2470

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210909-170_2021-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs:

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* * * * *

N°170/2021

Objet: Ressources humaines: Ajustement du RIFSEEP

Vu la délibération n°092/2018 concernant la mise en place du RIFSEEP au 1er juillet 2018,

Vu la délibération n°147/2018 ajoutant le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, des assistants de conservation et des bibliothécaires à la liste des bénéficiaires,

Vu la délibération n°042/2020 procédant à l'ajustement réglementaire du RIFSEEP,

Vu la délibération n°049/2021 ajoutant le cadre d'emploi des ingénieurs à la liste des bénéficiaires,

Le Président propose de modifier le périmètre d'application auprès des agents recrutés par la CCPH.

En effet, actuellement le RIFSEEP s'applique seulement :

- -aux agents titulaires à temps complet, partiel ou non complet,
- -aux agents stagiaires à temps complet, partiel ou non complet, comptant au moins 6 mois d'ancienneté ou de manière immédiate en cas d'ancienneté d'au moins 6 mois dans la collectivité en qualité d'agent non titulaire,
- -aux agents non titulaires, à temps complet ou non complet, comptant au moins 6 mois d'ancienneté en continu.

Pour permettre l'ouverture du droit au régime indemnitaire (IFSE et CIA) auprès des agents non titulaires ou stagiaire en provenance d'autres collectivités, recrutés sur des emplois permanents, il est proposé de ne plus exiger la notion d'ancienneté des 6 mois.

Le versement du régime indemnitaire interviendra individuellement pour chaque agent recruté dès le 1er jour du contrat, de stage ou de nomination par voie de mutation ou de détachement, dans le cadre de la continuation du parcours professionnel.

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



Pour les agents recrutés sur des emplois non permanents il est proposé de mainten au sein de la CCPH pour permettre le versement du RIFSEEP sous réserve d'un rapport du cher de service sur la manière de servir de l'agent.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre) **DECIDE** de modifier la délibération du RIFSEEP concernant le périmètre d'application à savoir :

Périmètre d'application modifié :

Le RIFSEEP s'applique :

-aux agents sur emploi permanent titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, à temps non complet, à temps partiel, sans condition d'ancienneté.

-aux agents contractuels sur emploi non permanent comptant au moins 6 mois d'ancienneté et sous réserve d'un rapport du chef de service sur la manière de servir de l'agent.

COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Recu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le ID: 070-247000722-20210909-171_2021-DE

DU PAYS D'HERICOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du **Conseil Communautaire** 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLÁRS) - Jean VALLEY, Pierre DUVÉRNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

*

. . . .

N°171/2021

Objet : Ressources humaines : transformation de postes

1. Transformation de poste

2.1 Service périscolaire

En raison d'un changement de fonction pour deux agents du service périscolaire, le Président propose d'adapter en conséguence les emplois. Il est proposé de :

- -supprimer le poste d'adjoint d'animation à 28/35ème d'heures par semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation à 30/35ème d'heures par semaine
- -supprimer le poste d'adjoint d'animation à 25/35ème d'heures par semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation à 30/35ème d'heures par semaine

2.2 Service technique

En raison du recrutement d'un nouvel agent afin de remplacer l'agent titulaire parti en retraite, le Président propose de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique à 17,5 heures par semaine

2.3 Service aménagement et développement durable

Suite au départ du chef de service, une réorganisation a été engagée et il a été décidé de recruter un nouveau responsable.

Ce recrutement nécessite la transformation du grade du poste existant. Il convient de supprimer le poste d'ingénieur principal à temps complet et de recruter un attaché territorial à temps complet à compter du 1er novembre 2021.

Transformation de poste suite à avancement de grade

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021



Le Président explique que certains agents peuvent bénéficier en 2021 d'un avance 10 10 1070 247000722 2021 10909 171 2021 DE déroulement de carrière dans la fonction publique territoriale. Compte tenu de la valeur professionnelle et des

acquis de l'expérience ainsi que des lignes directrices de gestion, il est donc proposé de transformer les

emplois suivants:

Nombre	Poste à supprimer	Nombre	Poste à créer	Date de
de poste		de poste	Suite à avancement de	transformation
à	p= -	à créer	grade	de poste
supprimer		1		
1	Adjoint administratif à 30	1	Adjoint administratif	01/10/2021
	heures par semaine		principal de 2 ^{ème} classe 30	
			heures par semaine	
1	Adjoint technique à 28	1	Adjoint technique principal	01/10/2021
	heures par semaine		de 2 ^{ème} classe à 28 heures	
40.0		7	par semaine	
1	Adjoint technique à 28	1	Adjoint technique principal	25/10/2021
,	heures par semaine		de 2 ^{ème} classe à 28 heures	
	Y = - = -		par semaine	
1	Adjoint technique à 35	1	Adjoint technique principal	01/10/2021
	heures par semaine	4	de 2 ^{ème} classe à 35 heures	
	Signification of the second		par semaine	
2	Adjoint d'animation à 25	2	Adjoint d'animation	01/10/2021
	heures par semaine		principal de 2ème classe à	
			25 heures par semaine	
1	Adjoint d'animation à 24	1	Adjoint d'animation	10/10/2021
	heures par semaine		principal de 2ème classe à	**
	withing a comply of the complete of the comple		24 heures par semaine	
1	Attaché à 35 heures par	1	Attaché principal à 35	01/10/2021
	semaine		heures par semaine	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) DECIDE:

- de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 28 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation à 30 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021
- -de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 25 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation à 30 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021
- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique à 17,5 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021
- de supprimer le poste d'ingénieur principal à 35 heures par semaine et de créer un poste d'attaché territorial à 35 heures par semaine à compter du 1er novembre 2021.
- de supprimer le poste d'adjoint administratif à 30 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 30 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021
- de supprimer le poste d'adjoint technique à 28 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps à 28 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021
- de supprimer le poste d'adjoint technique à 28 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps à 28 heures par semaine à compter du 25 octobre 2021
- de supprimer le poste d'adjoint technique à 35 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021
- de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 25 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 25 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021
- de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 24 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 24 heures par semaine à compter du 10 octobre 2021
- de supprimer le poste d'attaché à 35 heures par semaine et de créer un poste d'attaché principal à 35 heures par semaine à compter du 1er octobre 2021.

COMMUNAUTE Affiché le ID : 070-2

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le Ltevrault ID : 070-247000722-20210909-172_2021-DE

DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Fric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés:

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs:

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

.

N°172/2021

<u>Objet</u> : Ressources humaines : transfert du compte épargne temps pour des agents recrutés par voie de mutation

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 la possibilité d'établir entre la collectivité d'accueil et la collectivité d'origine une convention précisant les modalités financières du transfert des droits à congés accumulés par l'agent.

1. Mutation d'un agent du Pôle Energie vers la CCPH

Le Président expose qu'un nouvel agent doit prochainement rejoindre l'équipe de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt par mutation et qu'il bénéficie d'un CET de 40 jours.

Compte tenu que 40 jours acquis au titre du CET de l'agent muté seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 5 400 € brut versée par Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté.

Cette indemnisation est basée sur le nombre de jour déclaré par Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté et par un forfait journalier réglementaire lié à la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent muté (catégorie A).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec le Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté et d'établir le titre de recette correspondant.

2. Mutation d'un agent de la CCPH vers la mairie d'Héricourt

Le Président expose qu'un agent de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt doit prochainement, par mutation, rejoindre la Mairie d'Héricourt et qu'il bénéficie d'un CET de 21,5 jours.

Compte tenu que 21,5 jours acquis au titre du CET de l'agent muté seront pris d'Héricourt, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensat Affiché encière s'élevant, au maximum, à 2 902,50€ brut versée par la Communauté de Communes du Pays

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Cette indemnisation est basée sur le nombre de jours déclarés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et par un forfait journalier réglementaire lié à la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent muté (catégorie A).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec la Mairie d'Héricourt et d'établir le mandat correspondant.

Quentin HAFEKOST ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) AUTORISE le Président à signer les conventions et d'établir les mandats et titres de recette correspondants

COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Recu en préfecture le 17/09/2021

ID: 070-247000722-20210909-173_2021-DE



DU PAYS D'HERICOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 - 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

32

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLÁRS) – Jean VALLEY, Pierre DUVÉRNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) -Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) -Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) - Hugues VILLANI (COURMONT) - Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* *

N°173/2021

Objet : Ressources humaines : Création de renfort d'activité pour le périscolaire

Lors du précédent Conseil Communautaire, il avait été décidé de créer des postes de renfort d'activité pour l'année scolaire 2021-2022 à raison de 15 postes au maximum à temps non complet soit de 6 heures à 25 heures par semaine dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Compte tenu de la nécessité à faire appel à des renforts d'activité pour un forfait hebdomadaire de travail de 28 heures par semaine suivant les besoins du service, le Président propose de créer :

-au maximum 3 emplois à temps non complet soit à 28 heures par semaine dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

-la rémunération sera basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint d'animation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE de créer au maximum 3 emplois à temps non complet à 28 heures par semaine dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

> Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Héricourt, le 10 septembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE Affiché le

Recu en préfecture le 17/09/2021 ID: 070-247000722-20210909-164_174_2021_11-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 septembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 septembre à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 3 septembre 2021

> Nbre de Conseillers Communautaires en exercice

> > 48

Nbre de membres présents

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pavs d'Héricourt, se sont réunis à Coisevaux sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 septembre 2021.

Etaient présents

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Roger HASENFRATZ (BELVERNE) - Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLÁRS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) - Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) - Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) - André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Myriam IOSS (LE VERNOY) -Éric STEIB (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Luc BOULLEE (VERLANS) - Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Georges DORMOY (TREMOINS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Mmes MM Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Patrick ADAM, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs

Mmes MM Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Hugues VILLANI à Jean-François RIBIERE / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Maryse GIROD à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Martine PEQUIGNOT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Danielle BOURGON / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Sylvie NARDIN / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Dominique VARESCHARD à Luc BERNARD

Assistaient à la séance :

Mme M Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) - André Louis (ETOBON) - Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT

* * N°174/2021

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...): NEANT

Marchés publics : en € HT :

Attention la date correspond à la date de création du marché et non pas à la date de signature qui peut être postérieure

07/07/21	M263/2021	ESE	Fournitures	Bacs de collecte	71108 CHALON SUR SAONE	11 457,50 € HT
19/07/21	M278/2021	EST IMPRIM	Fournitures	Magazine Ville/CCPH	25110 AUTECHAUX	4 295,00 € HT
27/07/21	M291/2021	UP SOLUTIONS	Fournitures	Impression des visuels HERIVA Scolaires – bus	25200 MONTBELIARD	17 160,00 € HT
23/08/21	M310/2021	MONNIER TP	Travaux	Raccordement télécom Ploye	90800 ARGIESANS	14 419,50 € HT
25/08/21	M317/2021	AMJ GROUPE	Services	Dématérialisation des dossiers d'urbanisme	75015 PARIS	8 650,00 € HT
25/08/21	M318/2021	AMJ GROUPE	Services	Connexion à PLAT'AU – dossiers d'urbanisme	75015 PARIS	15 750,00 € HT

Contrat d'assurance : NEANT Régies comptables : NEANT

Dons et legs: NEANT

Envoyé en préfecture le 17/09/2021 Reçu en préfecture le 17/09/2021



Affiché le

ID: 070-247000722-20210909-164_174_2021_11-DE Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts, conseil juridique à la

procédure PLUI, convention d'honoraires : NEANT

Nouvelles actions en justice : NEANT

Conventions de formation du personnel : NEANT

Contrat de travail à durée déterminée : 39 contrats de travail à durée déterminée du 7 juillet au 09

septembre 2021

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
	L	TI ACCUEIL	
Remplacement	1	35h	1
Remplacement	1	30h	1
	ORDURE	S MENAGERES	
Renfort activité	2	25 h	1
Remplacement	2	35 h	2
Saisonnier	1	35h	1
	CUISIN	E CENTRALE	
Remplacement	1	25h	1
	PER	ISCOLAIRE	
Saisonnier	1	35h	1
Saisonnier	7	25h	7
Renfort d'activité	1	6h	1
Renfort d'activité	2	6h30	2
Renfort d'activité	2	15h	2
Renfort d'activité	1	16h30	1
Renfort d'activité	1	28h	1
Renfort d'activité	1	22h	1
Renfort d'activité	1	13h	1
	ADM	INISTRATIF	
Saisonnier	1	35h	1
Remplacement	1	35h	1
	SERVICE	S TECHNIQUES	
Saisonnier	1	25h	1
Remplacement	1	20h	1
Renfort d'activité	1	17h30	1
	MED	IATHEQUE	
Saisonnier	3	35h	3
	ECOLE	DE MUSIQUE	
Vacances de poste	1	3/20 ^{ème}	1
Vacances de poste	1	3,5/20 ^{ème}	1
Vacances de poste	1	5/20 ^{ème}	1
Vacances de poste	2	2/20 ^{ème}	2
	BASSIN D'A	APPRENTISSAGE	
Remplacement	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.